

Questions orales

le long des rives de la rivière, ce qui prouve indéniablement que les programmes de conservation et de restauration environnementales donnent des résultats.

Cette migration, qui n'équivaut qu'au dixième de ce qu'elle était au tournant du siècle, continuera de se rétablir tant que l'homme restera conscient de la nécessité de respecter la nature. Et quoi de mieux pour accroître notre sensibilité à l'environnement que de célébrer cet événement annuel?

Les ministres fédéraux de l'Environnement et des Pêches devraient songer sérieusement à monter le long de la rivière Adams une exposition historique permanente en hommage au saumon sockeye. Le gouvernement devrait également redoubler d'efforts pour améliorer la pêche au saumon dans tout le bassin hydrographique du fleuve Fraser grâce à la création d'écloseries locales et au nettoyage complet de la rivière.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA-ÉTATS-UNIS

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, l'Accord de libre-échange vient de faire une victime de plus.

L'établissement de tirage photographique de Kingston, en Ontario, qui est une filiale de la société américaine Olan Mills, a annoncé cet été qu'il fermerait à la fin de l'année. Ses 94 employés vont se retrouver sur le pavé. Les installations américaines de cette société prendront la relève de l'établissement canadien.

Cette fermeture est un nouveau cas d'exportation de nos emplois de l'autre côté de la frontière. Quand le premier ministre a promis que l'Accord de libre-échange créerait des emplois et la prospérité, il s'est gardé d'ajouter que ce serait en faveur d'endroits comme le Michigan, New York et le Wisconsin, et non de l'Ontario.

Le gouvernement devrait souhaiter que les Américains de ces États puissent voter aux prochaines élections fédérales canadiennes, car sans leurs votes, il a aussi peu de chances de se faire réélire qu'une filiale en a de survivre au Canada.

* * *

LE PARTI RÉFORMISTE DU CANADA

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, le Parti réformiste du Canada souhaite apporter des compressions importantes aux programmes sociaux du Canada en réduisant de 10 à 15 p. 100 le montant qui leur est consacré. Les réformistes désirent

remercier les anciens combattants en réduisant leurs pensions de 15 p. 100. Les réformistes désirent rendre hommage à nos pionniers en réduisant la sécurité de la vieillesse de 15 p. 100. Preston Manning exigera 200 \$ de chaque pensionné au titre de l'utilisation des soins de santé, après avoir réduit le budget de ces soins de 15 p. 100.

Combien y aura-t-il de lits d'hôpitaux en moins à cause de cette politique? Combien d'arthroplasties de la hanche fera-t-on en moins? Nos aînés méritent qu'on leur donne plus, pas moins. Pour couper dans les dépenses, c'est d'un scalpel conservateur habile que nous avons besoin, pas d'une hache réformiste sanglante.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA JUSTICE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le 2 octobre, le premier ministre a dit, pour expliquer pourquoi il n'était pas disposé à demander à la Cour suprême de se prononcer sur le recours à l'article 26 de la Loi constitutionnelle qui prévoit la nomination de huit sénateurs supplémentaires:

[...] le gouvernement a reçu toutes les assurances nécessaires des juristes supérieurs de la Couronne, que toutes les mesures que nous avons prises sont conformes aux lois, aux conventions et aux coutumes.

Le lendemain, le premier ministre affirmait:

[...] le gouvernement du Canada a déjà agi conformément aux conseils qu'il a reçus des plus éminents légistes de l'État.

Ce matin, les avocats du gouvernement ont dit à un juge de la Cour suprême du Canada qu'ils n'étaient pas prêts à plaider aujourd'hui et qu'il leur faudrait encore deux semaines de préparation.

Si la question avait été étudiée à fond, si les aspects juridiques étaient déjà très nets il y a deux semaines, comment se fait-il que le gouvernement n'est pas prêt à plaider sa cause aujourd'hui? Pourquoi ces délais?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, les juges de la Cour suprême du Canada seront étonnés d'apprendre que nous avons comparu devant eux ce matin, car nous ne l'avons pas fait.

Nous étions devant les tribunaux ontariens, qui ont été saisis d'un certain nombre de demandes, dont une a été rejetée, je dois l'ajouter. Les avocats du gouvernement du Canada ont soutenu qu'il ne fallait pas plaider la cause